



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Accidents de trajet

Question écrite n° 41167

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur un recent rapport de la prevention routiere qui revele que 64 p. 100 des accidents du travail mortels (800 par an) etaient imputables au trajet entre le domicile et le lieu de travail ou a un deplacement en mission. De ce fait, six millions et demi de journees de travail sont ainsi perdues, soit nettement plus que les journees perdues par les greves (de l'ordre d'un million par an). Selon la prevention routiere, il en couterait vingt-quatre milliards par an aux entreprises, la moitie pour les cotisations aux caisses d'assurance maladie, l'autre moitie pour les primes d'assurance. Il lui demande de lui preciser la nature, les perspectives et les echeances de son action ministerielle a l'egard de ce dossier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41167

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juillet 1996, page 3799